

Communiqué de presse

Hôpital du Valais: accord salarial trouvé pour 2016

Sion, le 29 janvier 2016 – L'Hôpital du Valais et ses partenaires syndicaux ont signé un protocole d'accord sur la politique salariale et sociale 2016, dans le cadre de la Convention collective de travail (CCT) en vigueur.

Au terme de nombreux échanges, l'Hôpital du Valais (HVS) et les syndicats signataires de la CCT – Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais (SCIV), Syndicat Suisse des Services Publics (SSP) et Syndicat interprofessionnel SYNA – ont signé le 22 janvier 2016 avec le président du Conseil d'administration, le directeur général et la directrice des Ressources humaines de l'Hôpital du Valais un protocole d'accord portant sur la politique salariale et sociale en 2016.

Renchérissement et parts d'expérience

Malgré une situation financière critique, l'HVS a consenti à ne pas appliquer la variation négative de l'indice au renchérissement (-1,4% à fin novembre) afin de reconnaître le travail accompli durant l'année par l'ensemble des collaborateurs-trices. Malgré cette variation négative, les salaires 2016 sont maintenus à leur niveau de 2015. A conjoncture semblable, un tel effort ne pourra toutefois probablement pas être répété ces prochaines années.

La plupart des employé-e-s de l'Hôpital du Valais verront néanmoins leur salaire augmenter en 2016, car les parts d'expérience seront accordées à l'ensemble des bénéficiaires de la CCT, comme prévu par cette dernière.

Fondation de retraite anticipée du secteur valaisan de la santé (RETASV)

La cotisation globale au RETASV est maintenue à 3,4%, constituée d'une part employeur de 1,7% (- 0,2%) et d'une part employé-e-s de 1,7% également. En regard de la situation économique difficile, ces derniers consentent à un effort personnel de 0,2% supplémentaire pour atteindre une participation égale à celle de l'employeur.

L'Hôpital du Valais et les syndicats partenaires se félicitent de l'état d'esprit constructif de ces échanges, malgré les importantes contraintes budgétaires. Toutes les parties présentes sont heureuses de l'aboutissement de cet accord, qui correspond à la volonté de chacun d'offrir des conditions de travail attractives à l'Hôpital du Valais.

Pour de plus amples informations:

- Mme Nathalie Schwery, Directrice des ressources humaines HVS
027 603 67 20
- M. Patrik Chabbey, secrétaire général SCIV
079 460 50 29
- Mme Daniela Pollinger Diovisalvi, secrétaire régionale SYNA
027 948 09 30
- Mme Natalie D'Aoust-Ribordy, secrétaire régionale SSP
078 642 55 83